

Réforme de Rameau : quelles consignes pour le catalogage ?

RAMEAU SE REFORME	1
NOUVELLES PRATIQUES	2
1. L'ordre de construction	2
1.1 L'ordre "concept – lieu – temps" dans les autorités construites	2
1.2 L'ordre "concept – lieu – temps" dans les constructions par éléments	3
1.3 Indexer avec des autorités construites	3
1.4 Littérature : la place de la subdivision de sujet	5
1.5 Étude d'un thème en littérature ou en art	5
1.6 "Appréciation", "Censure", "Étude et enseignement"... + subdivision chronologique ?	6
2. Deux cas de désambiguïsation	7
2.1 Géographie (discipline) vs Géographie	7
2.2 Histoire (discipline) vs Histoire = subdivision chronologique	8
3. Cas d'un concept associé à deux lieux	8
3.1 Frontières, Relations extérieures... : bilocalisation	8
3.2 Colonies ; Forces armées	9
4. Les autorités Rameau s'employant en genre/forme	10
4.1 Indexation à la forme	10
4.1.1 Consignes générales	10
4.1.2 Consignes particulières	11
4.2 Indexation au genre	11

Rameau se réforme

Les principes contenus dans le [rapport](#) sur la réforme de Rameau publié en 2017, vont entrer progressivement en vigueur, sur une [durée](#) prévue de cinq ans. Ils remettent profondément en cause la syntaxe, rendant de ce fait le [Guide d'indexation Rameau](#) (GIR) en partie obsolète. Toutefois tant que le chantier de fusion des listes de subdivisions par domaines n'est pas achevé, le choix a été fait de le laisser à la disposition des utilisateurs de Rameau. À terme un nouveau Guide sera disponible, qui réunira nouvelles pratiques et éléments pérennes de l'ancien GIR.

Aujourd'hui, la première étape de la réforme se met en place et justifie l'existence de ce document transitoire, qui expose les principales nouveautés de l'année 2019.

Nouvelles pratiques

1. L'ordre de construction

Un des objectifs majeurs de la première étape de la réforme, en 2019, est de rendre prédictible la chaîne d'indexation, ce qui suppose de tendre vers un modèle unique : concept¹ – lieu (subdivision géographique) – temps (subdivision chronologique).² Il est à noter que, si cet ordre figurait déjà dans l'ancien GIR, il était dans les faits très souvent remis en cause : le principal obstacle venait de la distinction entre les concepts admettant une subdivision géographique et ceux qui ne l'admettaient pas.

- **Cet obstacle est maintenant levé puisque tous les concepts admettent une subdivision géographique et que, corrélativement, tous les noms géographiques peuvent servir à localiser, à l'exception des autorités construites "lieu – temps"³.**

EXEMPLE

Avant : "[Conditions sociales](#)" n'admettait pas la subdivision géographique

➔ 606 \$a [Femmes](#) \$y [Italie](#) \$x [Conditions sociales](#)

Désormais : "Conditions sociales" admet la subdivision géographique

➔ 606 \$a [Femmes](#) \$x [Conditions sociales](#) \$y [Italie](#)

1.1 L'ordre "concept – lieu – temps" dans les autorités construites

Les autorités construites Rameau "lieu – concept – temps" sont devenues des autorités "concept – lieu – temps".

¹ On pourra donc trouver, le cas échéant : concept 1 (TV) – concept 2 (subdivision) – concept 3 (subdivision) – lieu – temps

² Corrélativement la construction lieu – subdivision de sujet n'est plus en vigueur.

³ Exemple : France – 843-987

EXEMPLE

Avant :

→ 167 (Intermarc) / 215 (Unimarc) France – Politique et gouvernement – 1814-1830

Désormais

→ 166 (Intermarc) / 250 (Unimarc) [Politique et gouvernement – France – 1814-1830](#)

1.2 L'ordre "concept - lieu - temps" dans les constructions par éléments

- L'ordre "concept – lieu – temps" s'applique désormais également quand on construit par éléments.

EXEMPLE :

Avant

→ 607 \$a [Maroc](#) \$x [Vie intellectuelle](#)

Désormais

→ 606 \$a [Vie intellectuelle](#) \$y [Maroc](#)

1.3 Indexer avec des autorités construites

Certaines autorités construites Rameau peuvent, à l'indexation, se révéler incompatibles avec le respect de l'ordre "concept – lieu – temps".

LES AUTORITES CONSTRUITES "CONCEPT-TEMPS"

Que ces autorités contiennent déjà une note (zone 202 en Intermarc/330 en Unimarc) invitant à mettre en œuvre, si nécessaire, une construction par éléments, comme dans l'exemple suivant :

EXEMPLE :

[Dessin – 18e siècle:](#)

"Les documents sur le dessin au 18e siècle dans un lieu précis se trouvent sous des vedettes-matière du type : Dessin -- [subdivision géographique] -- 18e siècle"

ou que cette note soit absente de la notice, par exemple dans [Philosophie – 18e siècle](#),

- **Si la ressource requiert une précision supplémentaire de lieu, la règle est de ne pas utiliser l'autorité construite et de privilégier une construction par éléments.**

EXEMPLE :

Ajout d'une précision de lieu : si le sujet est la philosophie française au 18e siècle :

➔ 606 \$a [Philosophie](#) \$y [France](#) \$z [18e siècle](#)

LES AUTORITES CONSTRUITES "CONCEPT-- LIEU--TEMPS "

Elles correspondent a priori à l'ordre souhaité.

EXEMPLE : [Peinture—Japon--20e siècle](#)

- **Toutefois si la ressource requiert une précision supplémentaire de lieu, la règle, ici encore, est de ne pas utiliser l'autorité construite et de privilégier une construction par éléments.**

EXEMPLE :

Ajout d'une précision de localisation : si le sujet est la peinture japonaise de Kyoto :

➔ 606 \$a [Peinture](#) \$y [Japon](#) \$y [Kyoto \(Japon\)](#) \$z [20e siècle](#)

1.4 Littérature : la place de la subdivision de sujet

En littérature, le GIR préconise un ordre particulier qui rejette la subdivision de sujet à la fin de la chaîne.

- **Il convient désormais d'abandonner cet ordre particulier et de construire en respectant l'ordre "concept – lieu – temps".**

EXEMPLE

Avant :

➔ 606 \$a [Littérature française](#) \$z 18^e siècle \$x [Aspect économique](#)

Après :

➔ 606 \$a [Littérature française](#) \$x [Aspect économique](#) \$z 18^e siècle

1.5 Étude d'un thème en littérature ou en art

Les subdivisions "[Dans l'art](#)", "[Dans la littérature](#)", "[Au cinéma](#)" sont désormais localisables - et datables le cas échéant.

EXEMPLE :

Désormais, on peut, si nécessaire, indexer ainsi :

➔ 606 \$a [Animaux](#) \$x [Au cinéma](#) \$y [États-Unis](#) \$z 1990-

- **Exception à l'ordre "concept – lieu—temps" :**
Si on souhaite préciser le genre artistique, on peut ajouter une indexation avec ce genre suivi de "Thèmes, motifs". Dans ce cas "Thèmes, motifs" reste le dernier élément de la chaîne d'indexation.

EXEMPLE :

→ 606 \$a [Enfants \\$x Dans l'art \\$y France \\$z 18^e siècle](#)

→ 606 \$a [Peinture \\$y France \\$z 18^e siècle \\$x Thèmes, motifs](#)

1.6 "Appréciation", "Censure", "Étude et enseignement"... + subdivision chronologique ?

En littérature, en art et en musique, certaines nuances de sens sont exprimées par la syntaxe, c'est-à-dire par des variations de la place des autorités dans la chaîne d'indexation. C'est le cas des indexations comportant à la fois les concepts "Appréciation", "Censure" ou "Étude et enseignement" **et** une subdivision chronologique.

EXEMPLES :

Avant :

→ 606 \$a [Littérature française \\$z 18e siècle](#): \$x [Étude et enseignement](#) = étude et enseignement de la littérature française du 18^e siècle

→ 606 \$a [Littérature française \\$x Étude et enseignement \\$z 18e siècle](#): = étude et enseignement, au 18^e siècle, de la littérature française

→ 606 \$a [Art \\$y France \\$z 18e siècle](#): \$x [Appréciation](#) = réception de l'art français du 18^e siècle

→ 606 \$a [Art \\$x Appréciation \\$y Allemagne \\$z 19e siècle](#): = réception de l'art en Allemagne au 19^e siècle

→ 606 \$a [Art \\$x Allemagne \\$x Appréciation \\$z 19e siècle](#): = réception, au 19^e siècle, de l'art allemand

Outre le fait qu'elle crée une exception par rapport à l'ordre souhaité, cette syntaxe particulière a également l'inconvénient de ne s'appliquer qu'à certains domaines précis alors que les concepts "Appréciation", "Censure" ou "Étude et enseignement" sont susceptibles d'un emploi plus large.

- Quel que soit le domaine concerné, il convient désormais de respecter l'ordre "concept – lieu – temps" et d'exprimer, si nécessaire, les nuances de sens uniquement au moyen d'une double indexation.

EXEMPLES :

Désormais :

→ 606 \$a Art \$y France \$z +* 1700.....- 1799.....+:18e siècle:

→ 606 \$a Art \$x Appréciation \$y Allemagne \$z 19^e siècle

= réception de l'art français du 18^e en Allemagne au 19^e siècle

→ 606 \$a Physique \$y France \$z 18^e siècle

→ 606 \$a Physique \$x Étude et enseignement \$y Allemagne \$z 19^e siècle

= étude et enseignement de la physique française du 18^e siècle en Allemagne au 19^e siècle

2. Deux cas de désambiguïisation

2.1 Géographie (discipline) vs Géographie

Actuellement c'est l'ordre des termes dans la chaîne d'indexation qui permet de distinguer la géographie d'un lieu ("France – Géographie") de la discipline géographique en tant qu'objet d'étude, dans un lieu ("Géographie—France").

Dans la mesure où "[Géographie](#)" s'emploie désormais en tête de vedette et admet une subdivision géographique, il est devenu nécessaire d'exprimer cette différence de sens dans le référentiel lui-même. À côté de "[Géographie](#)" a été créée l'autorité "[Géographie \(discipline\)](#)".

- Désormais, on utilise :
[Géographie](#) pour l'étude de la géographie d'un lieu
[Géographie \(discipline\)](#) pour l'étude de la géographie en tant que discipline.

EXEMPLE

→ 606 \$a [Géographie](#) \$y [Italie](#) = géographie de l'Italie ;

→ 606 \$a [Géographie \(discipline\)](#) \$y [Italie](#) = la discipline géographique en tant qu'objet d'étude, en Italie.

2.2 Histoire (discipline) vs Histoire = subdivision chronologique

La même difficulté a été résolue de façon légèrement différente dans le cas d'Histoire.

Histoire utilisée en subdivision a une valeur chronologique, qui sera désormais explicite avec sa transformation en subdivision chronologique (168 Intermarc / 250 Unimarc).

Utilisée en tête de vedette, Histoire correspond à la discipline historique. En conséquence, une nouvelle autorité a été créée : [Histoire \(discipline\)](#).

➤ **Désormais on utilise :**

[Histoire \(discipline\)](#) pour les documents sur la discipline historique

Histoire pour exprimer une période chronologique étendue

EXEMPLE

→ 606 \$a [Histoire \(discipline\)](#) \$y [France](#)

→ 606 \$a [Bibliothèques](#) \$y [France](#) \$z Histoire

Attention : la transformation d'Histoire en subdivision chronologique interviendra après les traitements automatisés menés de mai à juin, dans le cadre de la livraison 2019 de la réforme de Rameau.

3. Cas d'un concept associé à deux lieux

3.1 Frontières, Relations extérieures... : bilocalisation

Certains concepts : Relations extérieures, Relations économiques extérieures ou Frontières sont susceptibles de mettre en jeu deux lieux. Jusqu'à maintenant il fallait faire deux indexations : "lieu 1 – concept – lieu 2" + "lieu 2 – concept – lieu 1".

- Désormais il n'y aura plus qu'une seule indexation : "concept – lieu – lieu". Les lieux sont placés dans l'ordre alphabétique.

EXEMPLE :

Avant :

→ 607 \$a [France](#) \$x [Frontières](#) \$y [Belgique](#)

→ 607 \$a [Belgique](#) \$x [Frontières](#) \$y [France](#)

Désormais :

→ 606 \$a [Frontières](#) \$y [Belgique](#) \$y [France](#)

NB La même règle peut s'appliquer, le cas échéant, à trois lieux. Au-delà, on indexera avec un lieu plus générique.

3.2 Colonies; Forces armées

Il ne s'agit pas de relations bilatérales au sens strict, ce qui ne permet pas de recourir à la solution de la bilocalisation.

Le choix a été fait de privilégier l'usage linguistique en faisant suivre le concept d'un adjectif de nationalité.

Attention : en mai 2019 les autorités Rameau seront d'abord retournées par traitement automatisé ("France – Colonies" deviendra "Colonies – France"), avant que leur libellé ne soit modifié par le Centre Rameau. Un traitement identique interviendra dans les indexations du Catalogue général de la BnF.

- Lorsque ces traitements auront été menés, il conviendra d'utiliser les autorités nouvellement créées ; celles qui n'existent pas encore seront créées comme des multiples.

EXEMPLE :

Avant :

→ 607 \$a [Italie](#) \$x [Colonies](#) \$y [Afrique](#)

Désormais :

→ 606 \$a Colonies italiennes \$y [Afrique](#)

4. Les autorités Rameau s'employant en genre/forme

Le genre/forme sort de la chaîne d'indexation-matière ; à la BnF, il fait désormais l'objet d'une indexation distincte dans une zone dédiée (608 en Intermarc).

Cette règle s'appliquera dans le courant du mois de juin 2019 dans les notices bibliographiques en Intermarc de la BnF. Son application dans l'Unimarc débutera en 2020.

Les vedettes Rameau dites "de forme" et les subdivisions de forme constituent la base des futures entités de genre et de forme. Elles se distinguent des concepts par la présence d'une zone 049 en Intermarc.

Toutes ces autorités restent employables pour l'indexation-matière lorsqu'elles constituent le sujet ou une partie du sujet de la ressource.

Les consignes d'indexation au genre et à la forme appliquées à la BnF sont exposées dans la Fiche du *Guide pratique du catalogueur* : [Indexation Rameau à la forme et au genre](#).

4.1 Indexation à la forme

4.1.1 Consignes générales

A partir de juin 2019, à la BnF, les notices Rameau utilisées en subdivision pour qualifier la forme de la ressource sont désormais utilisées en 608 \$a.

EXEMPLE

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb455644308>

Avant :

606 \$a Objets en tissu \$x **Manuels d'amateurs**

606 \$a Textiles et tissus \$x Recyclage \$x **Manuels d'amateurs**

Désormais :

606 \$a Objets en tissu

606 \$a Textiles et tissus \$x Recyclage

608 \$a Manuels d'amateurs

4.1.2 Consignes particulières

Des changements dans les pratiques d'indexation sont induits par l'emploi d'une zone d'indexation dédiée à la forme :

- **Indexation des dictionnaires et glossaires et lexiques bilingues**

Voir paragraphe 2.2.2 - Les Dictionnaires de la [fiche du Guide pratique du catalogueur](#)

- **Indexation des correspondances, entretiens et anthologies de textes d'un auteur**

Voir paragraphe 2.2.4 - Cas de l'emploi des notices d'autorité « Anthologies », « Correspondance » et « Entretiens » aux personnes de la [fiche du Guide pratique du catalogueur](#)

4.2 Indexation au genre

Les vedettes de forme sont employées en zone 608 pour l'indexation au genre des recueils ou anthologies littéraires et de la musique notée.

- **Indexation des anthologies littéraires**

EXEMPLE : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42359130p>

Avant : 606 \$a Nouvelles policières italiennes \$z 1990-....

Désormais : **608 \$a Nouvelles policières italiennes \$z 1990-....**

- **Indexation de la musique notée**

EXEMPLE : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb45352008z>

Avant : 606 \$a Guitare \$o Musique de \$x Arrangements \$g musique

Désormais : **608 \$a Guitare \$o Musique de \$x Arrangements \$g musique**

- **Indexation des études sur un genre littéraire, musical ou cinématographique**

L'emploi de la subdivision de sujet « Histoire et critique » n'est plus nécessaire, puisque c'est désormais la zone bibliographique (606 ou 608) utilisée qui détermine s'il s'agit de l'étude d'un genre ou d'une indexation au genre.

Voir paragraphe 3 - Indexation au genre de la [*fiche du Guide pratique du catalogueur*](#).